

## Conseil municipal du 8 novembre 2022

A l'ouverture du conseil, nous rappelons que, lors du dernier conseil municipal, Il n'y aurait pas eu le quorum sans la présence de l'opposition. Seulement 11 conseillers de la majorité présents sur 21. Nous rappelons l'importance de respecter ses engagements quand on est conseiller municipal. Le maire nous dit avoir entendu notre remarque et avoir rameuté ses troupes.

## Commissions municipales

La majorité a décidé de diminuer le nombre de commissions en évoquant la difficulté à mobiliser ses élus et la charge de travail que cela représente. Nous ne sommes pas dupes et nous le faisons savoir, en faisant remarquer à l'assemblée que les trois commissions supprimées sont celles qu'animaient les anciens adjoints évincés (Entreprise, commerce et artisanat, Animation de la cité et Vie des quartiers et tranquillité publique). Nous nous plions à la nouvelle organisation et nous obtenons 2 sièges dans chaque nouvelle commission. Nous nous étonnons que la vie des entreprises, du commerce et de l'artisanat n'aient plus leur place dans les commissions.

## Subvention aux associations

Comme chaque année, le Sainte-Maure Athlétic Club organise sa traditionnelle course « Corrida de Noël » lors du marché de Noël. La SMAC sollicite une subvention exceptionnelle de 1000€ pour son organisation.

Nous votons POUR cette subvention.

## Tableau des effectifs (agents municipaux)

Il s'agit essentiellement d'avancements en grade liés à l'ancienneté et de passage de temps partiel à temps complet.

Nous votons POUR cette réorganisation obligatoire.

## Mécénat

La municipalité propose de mettre en place une convention de mécénat afin que les entreprises et les particuliers qui le souhaitent puissent effectuer un don au profit de notre ville. Le donateur bénéficiant en retour d'une réduction d'impôt.

Nous sommes surpris qu'une telle convention ne soit pas déjà en place, la recherche de mécénat dans les communes étant monnaie courante.

Nous votons POUR l'approbation de cette convention type afin que cette démarche puisse être engagée.

## **Rapport eau potable et assainissement**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu pour l'exercice 2021 du délégataire VEOLIA, nous faisons remarquer que nous recevons le rapport technique et financier 2021 de VEOLIA en novembre 2022 alors que la délégation de service publique en question a été renouvelée en juin 2022. Il aurait été intéressant d'avoir ce rapport avant de donner notre avis sur la reconduite de la délégation.

## **Communauté de Communes (CCTVV)**

Le maire nous présente rapidement le rapport d'activité de la communauté de communes en critiquant ouvertement les choix engagés par cette instance. Nous lui rappelons qu'il est nécessaire que tous les élus communautaires de Sainte-Maure de Touraine, majorité et opposition, travaillent ensemble pour défendre les intérêts de notre ville auprès de la CCTVV. Il faut séparer la vie municipale et l'action communautaire si l'on veut mettre tous les atouts de notre côté pour développer notre commune et la rendre active et attractive.

## **Autres décisions**

M. Michel BELLIARD et M. Jean-Pierre LOIZON sont désignés comme nouveaux délégués auprès du SIEL (Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire).

Signature d'une convention de servitude avec le SIEL pour le raccordement électrique d'un lotissement au réseau de la ville.

## **Questions diverses**

Nous interrogeons le maire sur l'avancement de ses grands projets de mandat qui traînent à voir le jour (maison médicale, centre aquatique, sécurisation de la Rue de Loches). Malheureusement, dans ces trois cas, rien de concret, nous n'en sommes qu'à la phase d'étude préliminaire.

A notre demande, le maire nous confirme bien l'implantation prochaine d'une boulangerie de type industrielle sur notre commune. Sont également évoqués les difficultés que rencontrent nos boulangeries artisanales.